

## **L'ampleur des dégâts n'est pas le même dans tous les Etats**

**Dans votre récent ouvrage « Sauvons l'impôt pour préserver l'Etat », vous militez pour une réforme du système fiscal international. Mais la globalisation que cela induit n'est-elle pas vouée à l'échec puisque les Etats ont des intérêts divergents au plan fiscal ?**

L'idée de mettre en place une institution Fiscale internationale n'est pas de moi. Les résolutions et déclarations des Chefs d'Etat et de Gouvernement appelant un renforcement de la coopération internationale en matière fiscale lors des rencontres internationales sont récurrentes. De la Conférence internationale sur le financement du développement tenue du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique), à celle Addis-Abeba (Ethiopie) du 13 au 16 juillet 2015, on note une tendance en faveur de la mise en place d'une telle institution à travers l'évolution des éléments de langage de ces résolutions. Je ne fais donc que m'appuyer sur des faits passés et/ou actuels pour souligner la nécessité d'accélérer l'agenda fiscal international et de mettre un terme aux tergiversations et atermoiements des Etats.

**N'avez pas vous-même l'impression que les paradis fiscaux profitent aux pays développés au détriment des Etats pauvres ?**

Si Londres et New York sont les deux premières places financières du monde, c'est peut-être parce que le Royaume Uni et les Etats-Unis contrôlent chacun un important réseau de paradis fiscaux. Quand on sait que l'OCDE évalue la part du commerce mondial qui transite par les paradis fiscaux à plus de 50%, on peut convenir avec vous que l'architecture financière internationale est conçue pour canaliser les capitaux vers les pays développés et au détriment des pays en voie de développement qui en ont pourtant encore plus besoin.

**Tous les pays du monde subissent-ils le problème de l'érosion fiscale de la même manière ?**

L'ampleur des dégâts n'est pas le même dans tous les Etats. Avec un ratio impôts/PIB moyen de 19%, les pays africains notamment au sud du Sahara souffrent plus que ceux de l'Amérique latine et des Caraïbes (22%) et ceux de l'OCDE (34%). Certains pays africains au sud du Sahara n'ont même pas un ratio impôts/PIB de 15%, alors que tous les experts sont d'avis que la part des prélèvements obligatoires dans la richesse nationale doit atteindre au moins 25% pour être significative et engendrer un véritable développement.

**Au regard de la concurrence fiscale ambiante, est-ce que les Etats du Sud ne devraient pas chercher des voies alternatives à l'impôt, notamment l'assainissement du système fiscal en interne ?**

L'assainissement du système fiscal interne est une action permanente dans tous les Etats. C'est la raison pour laquelle j'y ai consacré mon premier ouvrage intitulé « La fiscalité levier pour l'émergence des pays africains de la zone franc : le cas du Cameroun », publié en janvier 2016 aux Editions L'Harmattan. Dans cette réflexion, j'ai relevé ces problèmes endogènes et suggéré des actions à mener. Pour qu'ils puissent tirer profit d'une éventuelle réforme du système fiscal international, certains pays devront impérativement mettre leurs propres dispositifs fiscaux à niveau.

### **Des propositions pour une taxation optimale du numérique ?**

Aucune solution pérenne n'est envisageable avant l'organisation de la conférence internationale sur la fiscalité que je suggère dans l'objectif de réviser le consensus fiscal en matière d'imposition des entreprises qui s'est dégagé à Bruxelles au terme de la Conférence financière internationale de 1920, afin de l'adapter à la tendance mondialiste et numérique de l'économie contemporaine. Selon les règles en vigueur, l'imposition d'une société dans un pays est conditionnée par la présence physique de cette dernière (présence directe, établissement stable, représentant indépendant), vérifiable à partir des actifs, du personnel et des ventes dans ce pays. Or les géants du numérique comme Google, Apple, Facebook, Amazon, Airbnb (GAFAA) et autres réalisent des opérations commerciales à distance avec des clients des pays du monde entier par l'intermédiaire d'internet 3 ou 4G et des plateformes de bases de données. Des experts de la Commission de l'Union Européenne sont en train de travailler pour définir des critères de cette présence numérique comme le volume des données personnelles collectées, l'interaction avec les utilisateurs (la fréquence des utilisateurs et des contributions, les ventes ou les achats via les sites, etc.). L'objectif est d'introduire le standard ainsi défini dans la future assiette fiscale harmonisée en Europe en discussion depuis 2 ans. La difficulté réside dans la nécessité de mettre en place une formule assez large pour englober des modèles économiques très variables, et assez précise pour être solide juridiquement et viable à long terme. Mais, les mêmes experts qui sont conscients qu'une solution européenne sera limitée s'accordent avec moi que seule solution internationale (OCDE, G20), serait adaptée face aux GAFAA.

**Propos recueillis par Lucien BODO**